

# IFSS & CFA Seltzer

*Fondation Edith Seltzer*

Institut de Formation Sanitaire et Social

## Livret d'accueil



[www.fondationseltzer.fr](http://www.fondationseltzer.fr)



[ifss@fondationseltzer.fr](mailto:ifss@fondationseltzer.fr)



04 92 25 31 31



118 route de Grenoble - 05100 Briançon





**Qualiopi**   
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**  
**ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**  
**ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE**

**RÉGION**  
**SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR 

# SOMMAIRE

## Présentation

- La Fondation Édith Seltzer 4
- Le projet pédagogique de l'IFSS & CFA Seltzer 5
- La démarche qualité et certifications 6
- Le développement durable 8

## Votre séjour parmi nous

- L'accueil 9
- Les locaux 10
- La restauration 10
- L'hébergement 11
- L'affichage 11

## La Formation

- Les dispositifs de prise en charge des frais de formation 12
- L'équipe 13
- La démarche pédagogique 17
- La personnalisation des parcours 18
- Les droits et devoirs du délégué 19
- L'utilisation des outils informatiques 20
- La protection des données 20
- Autorisation du droit à l'image et propriété intellectuelle 21

## Plans et accès

- L'accès 22
- Les transports 22
- Le stationnement 22
- Plan d'accès 23
- Plan de la Fondation Édith Seltzer 24

# PRÉSENTATION

## La Fondation Édith Seltzer

La Fondation Edith Seltzer, créée en 1930 et reconnue d'utilité publique, a pour but d'assurer une mission de soins, d'accompagnement, de réinsertion et de formation. Son siège social se situe à Briançon dans les Hautes-Alpes.

Les activités de la Fondation sont exercées dans un esprit de neutralité. L'ensemble des acteurs de la Fondation sont rassemblés autour de valeurs de service aux personnes, dans le respect de tous les bénéficiaires.

À la tête de 27 établissements et services répartis sur l'ensemble du département, dans les secteurs sanitaire, médico-social, social et de l'enseignement, la Fondation Édith Seltzer emploie plus de 600 personnes, ce qui en fait le plus important employeur privé du territoire. 80 métiers la composent dans des centres médicaux, maison d'enfants à caractère social, centres de santé, institut de formation sanitaire et sociale, centre de formation, établissement et services de réadaptation professionnelle, foyers, samsah, services hors les murs...

Le **Pôle Formation** y représente 3 établissements : Institut de Formation Sanitaire et Sociale & CFA, Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle, Centre de Formation Continue.

**L'Institut de Formation Sanitaire et Sociale & CFA Seltzer** accueille 40 apprenants Aide-Soignant, 45 apprenants Auxiliaire de Puériculture, 30 apprenants Ambulancier et 40 apprenants Accompagnant Éducatif et Social. Ces parcours peuvent être effectués en l'apprentissage.

Depuis 2024, l'IFSS & CFA Seltzer propose les formations : Auxiliaire Ambulancier et Assistant Médical.

En 2026, deux nouveautés viennent enrichir l'offre de formation : Intervenant Éducatif Petite Enfance et la Validation des Acquis de l'Expérience.

Basée avant tout sur la professionnalisation des apprenants, la pédagogie adaptée s'appuie sur les expériences acquises dans le cadre d'activités professionnelles antérieures, des stages en milieu professionnel et sur des situations professionnelles reconstituées.

L'Établissement et Services de Réadaptation Professionnelle a pour vocation d'accompagner les personnes en situation de handicap dont le maintien, l'accès ou le retour à l'emploi nécessite une formation et un accompagnement médico-psycho-social et professionnel adaptés à leur situation de handicap. L'ESRP Seltzer dispose de 90

places et propose 3 parcours : Tertiaire, Sanitaire et Social (en partenariat avec l'IFSS & CFA Seltzer), Remobilisation Sociale et Professionnelle.

Le Centre de Formation Continue - Seltzer Compétences propose des formations professionnalisantes et qualifiantes à destination des établissements sanitaires, médico-sociaux, des entreprises ou collectivités du tertiaire et du tourisme. Le catalogue de Formations Professionnalisantes Inter - Intra est consultable sur notre site [www.seltzercompetences.fr](http://www.seltzercompetences.fr)

Le **Projet stratégique de la Fondation** précise les valeurs, les orientations, clarifie les engagements pour les années qui suivent et oriente les choix du Projet d'Établissement. Élaboré puis approuvé par le conseil d'administration en juin 2022, il est composé de 6 axes de développement :

- Prendre soin
- Anticiper et innover
- Agir ensemble
- Être acteur sur les territoires
- Impliquer les collaborateurs dans la mise en œuvre du projet
- Savoir-faire et faire-savoir

## **Le Projet pédagogique de l'IFSS & CFA Seltzer**

Le projet pédagogique est le résultat d'un travail collectif de l'équipe pédagogique dans le respect du programme officiel des études conduisant aux diplômes d'État d'Aide-soignant, d'Auxiliaire de puériculture, d'Ambulancier et d'Accompagnant éducatif et social.

Ce projet reflète la volonté de mettre en adéquation la formation et les besoins réels de compétences professionnelles.

Il s'inscrit dans le cadre de la réforme des professions sanitaires et sociales, les référentiels de formation de 2021 des professions AS, AP, Ambulancier et AES permettant une réelle valorisation des compétences. La formation doit leur permettre de faire face à la singularité, à la variabilité, à la complexité des situations et à l'évolution des modes d'accompagnements.

Le projet pédagogique repose sur une volonté de favoriser la collaboration et l'interdisciplinarité en proposant des espaces et temps de formation communs entre élèves aides-soignants, élèves auxiliaires de puériculture, élèves ambulanciers et candidats accompagnants éducatifs et sociaux. Ces temps ont pour but une meilleure connaissance des rôles et des compétences de chacun pour un meilleur service des usagers.

## La démarche Qualité et certification

La démarche d'amélioration de la qualité permet d'assurer à nos clients que notre service est conforme à leurs attentes et aux pratiques reconnues dans notre secteur.

Un Comité de Pilotage Qualité rassemble des représentants des professionnels de l'équipe, assure le suivi des actions qualité qui découlent des engagements et coordonne le travail des différents groupes de travail.



La documentation de référence permet de guider les professionnels et d'harmoniser les pratiques, de la préparation de la session à la sortie de l'apprenant.

L'évaluation de l'apprenant et de la prestation permet d'améliorer nos prestations en définissant des actions d'amélioration si nécessaire.

Une revue qualité permet de s'assurer que les risques résiduels sont analysés afin de déterminer des mesures à intégrer dans les perspectives du rapport d'activité annuel.

### Les engagements Qualité

L'Institut de Formations Sanitaires et Sociales accueille les publics adultes en formation initiale ou professionnelle continue, en apprentissage, bénéficiaires d'une RQHT le cas échéant.

Les engagements Qualité s'adressent à tous les clients :

- Les personnes en formation.
- Les partenaires : prescripteurs, entreprises structures et associations demandeurs de formation, organismes payeurs et / ou responsables de la "commande".
- Le personnel.

Le stagiaire :

- Il est accueilli.
- Il est écouté.
- La confidentialité des informations est respectée.
- Il évalue sa progression avec l'équipe pédagogique, et médico-sociale s'il est en reclassement professionnel.
- Il est aidé dans son insertion sociale et professionnelle.

Les prestations :

- Les services se concertent pour que les prestations se déroulent en cohérence.
- L'établissement met en œuvre les moyens correspondant à la spécificité des formations pour permettre la qualification des stagiaires.
- L'établissement fait appel à des intervenants occasionnels pour leur expertise en complément des domaines de compétence de ses formateurs permanents.
- Les services assurent leurs missions dans un souci d'une prestation efficiente.

Le personnel :

- Il est reconnu dans son emploi et ses compétences.
- Il participe au travail d'équipe, ses propositions sont sollicitées et prises en compte.
- Ses connaissances sont actualisées et partagées.
- L'amélioration des conditions de travail est une préoccupation constante.

## **Les certifications et agréments qualité**

### **Certification Qualiopi sur la base du Référentiel National Qualité**

La loi du 5 septembre 2018 instaure l'obligation de certification pour tous les prestataires proposant des actions de formation, de formation par apprentissage, de Validation des Acquis par l'Expérience et de bilan de compétences.

L'IFSS & CFA Seltzer et le Centre de Formation Seltzer Compétences sont engagés dans cette démarche de certification auprès de l'organisme certificateur EVOLVE pour leurs activités : actions de formation et formation par apprentissage. Le Certificat a été délivré le 7 octobre 2024, valable jusqu'au 6 octobre 2027.

### **Agrément Organisme de Développement Professionnel Continu - ODPC**

Depuis juillet 2017, le Centre de Formation Continue Seltzer Compétences est enregistré par l'ANDPC (Agence Nationale du Développement Professionnel Continu) comme organisme de DPC habilité à dispenser des programmes de DPC.

**Ces démarches sont des engagements dans la durée. Tous nos collaborateurs et partenaires se mobilisent afin de maintenir les engagements de performance avec comme objectif la satisfaction de vos attentes.**

## Le développement durable

Implantée depuis presque un siècle sur un territoire de haute montagne sensible aux changements climatiques, la Fondation Édith Seltzer contribue à répondre aux enjeux du développement durable et met en œuvre des actions afin de limiter l'impact de ses activités sur l'environnement : rénovation des bâtiments, installation de chaufferies bois-énergie et de panneaux solaires, valorisation des bio-déchets...

Nous incitons donc l'ensemble de nos usagers à prendre une part active à nos objectifs de développement durable en appliquant la charte ci-dessous.

### *La charte du développement durable*

Les 9 engagements citoyens et éco-responsables au sein de la Fondation :

- Je quitte une pièce : j'éteins les appareils électriques (télévision, machine à café, ordinateur... et l'éclairage).
- Je limite ma consommation d'encre et de papier : j'imprime en noir et blanc, recto-verso et je réutilise le papier en brouillons.
- J'économise le chauffage : je ferme les fenêtres après avoir aéré et je règle le thermostat du radiateur de façon adaptée.
- Je consomme de l'eau sans gaspiller.
- Je respecte les consignes de tri (papier, verre, emballages, cartons, piles, cartouches...).
- Je commande en priorité des produits locaux ou régionaux et je me préoccupe de la façon dont ils ont été produits et comment ils vont être éliminés.
- Je commande le juste nécessaire afin d'éviter le gaspillage.
- Je prends soin de mon environnement (mégots dans les cendriers, déchets dans les poubelles appropriées...).
- J'optimise mes déplacements (transports en commun, covoiturage...).

# VOTRE SÉJOUR PARMI NOUS

L'IFSS & CFA Seltzer développe l'accessibilité pédagogique de ses formations, organise la compensation du handicap des personnes en formation et s'assure de l'accessibilité de l'ensemble des locaux en tant qu'établissement recevant du public.

## L'accueil

Les secrétaires reçoivent les apprenants pour toute information et question administrative, comme suit :

- **Accueil téléphonique** au 04 92 25 31 31 : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h - le vendredi de 8h à 11h30
- **Accueil physique** à Briançon et visio conférence pour les autres sites : uniquement sur rendez-vous les lundis et mardis

L'IFSS & CFA Seltzer est aussi joignable par mail à [ifss@fondationseltzer.fr](mailto:ifss@fondationseltzer.fr)

Vous pouvez également venir visiter l'institut et rencontrer l'équipe pédagogique avant votre entrée en formation, sur rendez-vous.



## Les locaux

### **Briançon - 118 route de Grenoble**

D'une superficie de 1 800 m<sup>2</sup>, l'établissement se développe sur 3 niveaux :

- 22 espaces pédagogiques (salles de cours et salles de travail des formateurs)
- 5 locaux administratifs

### **Gap - CPE CFA 140 Boulevard Georges Pompidou**

Ces locaux accueillent plus particulièrement les formations d'ambulancier, d'auxiliaire ambulancier et d'assistant médical. Ils se composent de 2 salles de cours et d'un espace administratif.

Tous ces espaces pédagogiques sont équipés des moyens technologiques d'information et de communication et d'espaces de travaux pratiques. Ils disposent tous d'un accès internet, d'un pack conférence pour une pédagogie comodale, d'un vidéoprojecteur, paperboard, ordinateurs...

## La restauration

### **Briançon**

Il est possible de se restaurer le midi du lundi au vendredi au self au 1<sup>er</sup> étage du site de Chantoiseau. Lors de votre entrée en formation, un badge vous est remis afin d'accéder au self. La réservation ainsi que le règlement des repas s'effectuent via votre compte Restonet.

Vous avez aussi la possibilité de faire réchauffer des préparations personnelles dans la salle de restauration des apprenants à côté du self.

### **Gap - CPE CFA**

Pas de restauration self proposée.

Une salle de restauration au 1<sup>er</sup> étage est réservée aux apprenants qui ont la possibilité de faire réchauffer des préparations personnelles.

### **Gap - EHPAD Jean Martin**

Pas de restauration self proposée.

Une salle de restauration est ouverte de 12h à 13h aux apprenants qui ont la possibilité de faire réchauffer des préparations personnelles.

## L'hébergement

L'hébergement reste à la charge de l'apprenant.

### Briançon

- Des chambres individuelles sont proposées en colocation sur le site de la Fondation Édith Seltzer au tarif de 100 € la semaine.  
Contact : secrétariat de l'IFSS & CFA 04 92 25 31 31 - ifss@fondationseltzer.fr
- Possibilité d'hébergement à l'auberge de jeunesse du Foyer des Jeunes Travailleurs à l'Argentière-la-Bessée (5 jours consécutifs maximum)  
Contact : 04 92 24 26 50 - contact@habitatjeunes05.f

### Gap

- Possibilité d'hébergement à l'auberge de jeunesse du Foyer des Jeunes Travailleurs (5 jours consécutifs maximum)  
Contact : 04 92 40 24 00 - contact@habitatjeunes05.f

Afin de faciliter vos démarches, des informations restent à votre disposition sur notre site internet : fiches "Se loger" et "Adresses utiles".

⇒ <https://www.fondationseltzer.fr> - Onglet IFSS & CFA Seltzer

## L'affichage

**Briançon** : Un espace d'affichage au rez-de-chaussée est réservé aux offres de locations d'hébergement des particuliers, aux offres de covoiturage et autres informations utiles à la vie pratique des apprenants. Toute personne souhaitant afficher une offre ou une demande doit faire valider l'annonce par le secrétariat.

# LA FORMATION

La formation se déroule :

- en centre selon les horaires suivants :
  - Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
  - Vendredi de 8h à 12h et de 13h à 14h30
- en entreprise : les horaires varient selon les besoins des services et des entreprises

Une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité est exigée à l'entrée en formation et en cours de formation si cette dernière ne couvre pas la durée totale de la formation.

## Les dispositifs de prise en charge des frais de formation et d'aides financières

### Formation initiale / Formation professionnelle financée par la Région PACA

La Région Provence Alpes Côte d'Azur finance les formations qualifiantes sanitaires et sociales d'auxiliaire de puériculture, d'aide-soignant, d'ambulancier et d'accompagnant éducatif et social si vous êtes :

- étudiant en continuité de parcours scolaire sans interruption depuis moins d'un an
- jeune ou adulte sans emploi, bénéficiant éventuellement d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Il vous appartient de vous rapprocher de l'un des prescripteurs : Mission jeunes, France Travail, Pôle Emploi, Cap Emploi, Conseil Départemental afin de faire valider votre projet professionnel. Une commission d'accès à la formation (CAF) se réunit en amont de l'entrée en formation et valide l'octroi des places financées par la Région. Certains frais restent cependant à votre charge : livres, photocopies, repas...).

### Aides financières de la Région PACA pour les formations sanitaires et sociales

**Bourse régionale d'études en faveur des élèves et des étudiants en formation sanitaire ou sociale.**

Vous pouvez formuler une demande de bourse d'études en vous connectant à la plateforme [www.maregionsud.fr](http://www.maregionsud.fr) / rubrique Vos aides/Bourse régionale d'études dans les filières sanitaires et du travail social

**Autres aides régionales**

Retrouvez le détail de chacune de ces aides sur le site [www.maregionsud.fr](http://www.maregionsud.fr) / ru-

## brique Vos aides/aux côtés des jeunes

- ZOU ! ETUDES
- PASS SANTE JEUNES
- ...

## **Formation initiale en contrat d'apprentissage**

Vous êtes salarié·e en contrat d'apprentissage, votre formation et votre salaire seront pris en charge par votre employeur.

N'hésitez pas à contacter notre secrétariat pour plus d'information !

### **Aides financières pour les apprentis**

- Abonnement préférentiel sur les services de transport ferroviaire
- Aide au logement
- ...

Retrouvez toutes les aides proposées sur le site <https://mesaidesapprenti.fr/toutes-les-aides.html> en sélectionnant la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

## **Formation professionnelle : autres financements**

Vous êtes salarié·e en CDI ou CDD, contrat aidé..., votre formation peut être prise en charge. Notre secrétariat vous renseignera sur les dispositifs existants.

## **Validation des Acquis de l'Expérience - VAE**

Votre accompagnement peut-être pris en charge par votre employeur, l'OPCO, et le CPF selon votre situation.

## **L'équipe**

### **Équipe administrative - Les secrétaires**

- Assurent l'accueil physique et téléphonique du public
- Accompagnent les apprenants dans la constitution de leur dossier administratif et de rémunération
- Assurent le secrétariat général et pédagogique
- Recensent et traitent toutes les informations relatives à la présence des apprenants en formation
- Établissent les déclarations d'accident auprès de la sécurité sociale

- Assurent la liaison entre les apprenants et l'équipe pédagogique et/ou les apprenants et la direction
- Reçoivent et transmettent à la directrice toutes réclamations ou problèmes rencontrés par les apprenants
- Gèrent la création des comptes et l'édition des badges pour accéder aux bâtiments et au self
- Informent les apprenants des différentes aides mises à leur disposition

## **Accompagnants pédagogiques au sein de l'IFSS & CFA Seltzer**

### ***Le formateur référent pédagogique***

Chaque apprenant est accompagné, dans le cadre du suivi pédagogique, par un formateur référent tout au long de sa formation pour favoriser sa progression au travers d'un parcours personnalisé. Il est identifié pour chaque apprenant en début de formation.

Il est responsable du suivi global de l'apprenant dans toutes les dimensions pédagogiques. Il va se positionner en tant que personne ressource et va organiser des temps de rencontres individualisées et formalisées régulièrement, afin de permettre à l'apprenant de mesurer sa progression.

### ***Le formateur référent de stage***

Le formateur référent du stage est un formateur de l'IFSS & CFA Seltzer. Il est garant de l'articulation des liens entre les deux lieux de formation (entreprise- centre de formation) afin d'assurer l'utilisation des expériences mutuelles dans l'un et l'autre des lieux. Il y a un formateur référent par terrain de stage. Il est leur interlocuteur privilégié. L'objectif est de permettre des interactions entre savoirs théoriques et savoirs pratiques dans une dynamique d'alternance intégrative afin que l'apprenant développe ses compétences professionnelles.

### ***Le responsable de compétences***

L'IFSS & CFA Seltzer, depuis la mise en œuvre des référentiels de formation de 2021, pour les formations d'auxiliaire de puériculture, d'aide-soignant, d'ambulancier et d'accompagnant éducatif et social, s'engage dans une dynamique de réelle approche par compétences.

Chaque formateur est plus particulièrement engagé dans deux ou trois compétences pour lesquelles il accompagne les apprenants à les acquérir. Le responsable de compétences est la personne ressource lorsqu'il s'agit de contenu pédagogique à propos d'une compétence donnée.

### ***L'architecte accompagnateur de parcours***

L'architecte accompagnateur de parcours guide le candidat dans sa démarche de VAE : il analyse son expérience, l'aide à construire un parcours personnalisé, sécurise les étapes et optimise ses chances d'obtenir la certification visée.

### ***Le référent handicap***

Le référent handicap est chargé d'organiser la mise en œuvre du parcours de formation de la personne en situation de handicap, de sensibiliser, conseiller les équipes en interne et d'assurer le lien avec les partenaires.

Pour cela, il :

- apprécie les besoins en lien avec la situation de handicap
- permet d'identifier les éventuelles adaptations dans une logique compensatoire
- s'applique à sécuriser le parcours de formation en collaboration avec l'équipe pédagogique
- fait le lien avec les équipes du Pôle Formation
- est source de conseils et d'informations en apportant des réponses concernant l'aménagement de la formation et l'accessibilité des locaux
- s'assure de la mise en place des éventuels aménagements de la formation (rythme, supports pédagogiques, examens...)
- est attentif aux évolutions possibles de la situation de handicap au regard de la formation visée
- est amené à travailler avec les partenaires extérieurs (conseillers en évolution professionnelle, Cap Emploi, Maison des Personnes en Situation de Handicap, France Travail, Mission jeunes, Conseil Départemental, AGEFIPH...)

N'hésitez pas à le contacter au 04 92 25 31 31 pour tout renseignement ou pour préciser votre projet.

### ***Le référent à la mobilité internationale***

Le référent a pour mission principale de développer les mobilités internationales des apprenants dans le cadre de l'organisation des stages en milieu professionnel. Il promeut la mobilisation internationale en mobilisant les aides européennes et accompagne les apprenants, à leur demande, dans le montage de leur projet.

Ses missions spécifiques s'articulent autour de 4 axes : Organisation, Conseil en gestion administrative et financière, Coordination et Communication.

N'hésitez pas à contacter Christelle MATHIEU, Directrice de l'IFSS & CFA Seltzer, pour tout renseignement ou pour préciser votre projet.

## ***La directrice de l'Institut de Formation Sanitaire et Sociale & CFA Seltzer***

Elle est responsable de :

- la conception du projet pédagogique
- la veille réglementaire professionnelle
- l'organisation de la formation initiale et continue
- l'organisation de l'enseignement théorique et clinique
- le contrôle des études
- la correcte mise en œuvre des textes professionnels dont les référentiels de formation
- l'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique
- la recherche d'intérêt professionnel conduite par l'équipe pédagogique
- l'organisation des épreuves de sélections et des examens
- faire respecter le règlement intérieur au sein de l'établissement

Elle participe à la gestion administrative et financière, ainsi qu'à la gestion des ressources humaines de l'Institut qu'elle dirige.

## **Accompagnants pédagogiques dans le milieu professionnel**

Chaque apprenant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien. Ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne pour des raisons d'organisation ou dans le cas d'équipes d'encadrement restreintes.

### ***Le maître de stage***

Il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage. Il exerce des fonctions de management et de responsabilité sur l'ensemble du stage. Il est le garant de la qualité de l'encadrement. Il met en place les moyens nécessaires à ce dernier et veille à l'établissement d'un livret d'accueil spécifique ainsi qu'à la diffusion et à l'application de la charte d'encadrement.

### ***Le tuteur de stage***

Le tuteur représente la fonction pédagogique du stage. Professionnel expérimenté, il assure un accompagnement des apprenants et évalue leur progression lors d'entretiens réguliers. Le tuteur a des relations régulières avec le formateur référent du stage. Il propose des solutions en cas de difficultés ou de conflits. Le tuteur évalue la progression de l'apprenant dans l'acquisition des compétences après avoir demandé l'avis des professionnels qui ont travaillé en proximité avec lui. Il formalise

cette progression sur les outils d'évaluation fournis par l'IFSS & CFA Seltzer lors des entretiens avec l'apprenant, en début, en cours et à la fin du stage.

### *Les professionnels de proximité*

Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien en stage. Ils sont présents avec l'apprenant lors des séquences de travail de celui-ci, le guident de façon proximale, lui expliquent les actions, nomment les savoirs utilisés, rendent explicites leurs actes, etc. Ils accompagnent l'apprenant dans sa réflexion et facilitent l'explicitation des situations et du vécu du stage, ils l'encouragent dans ses recherches et sa progression. Plusieurs personnes peuvent assurer ce rôle sur un même lieu de travail en fonction de l'organisation des équipes. Ils ont des contacts avec le tuteur afin de faire le point sur l'encadrement de l'apprenant de manière régulière.

## **La démarche pédagogique**

L'équipe s'est donnée pour missions de former des professionnels compétents et de faire de la formation un levier d'insertion professionnelle.

Pour cela sa conception de la formation s'appuie sur :

- Le postulat d'une approche humaniste, bienveillante c'est-à-dire une disposition d'esprit qui incline à la compréhension envers autrui.
- Une attention particulière, une qualité d'écoute, une posture respectueuse et tolérante envers les apprenants, c'est-à-dire que nous reconnaissons l'altérité et acceptons la différence.
- Une reconnaissance de l'apprenant comme une personne singulière, ayant des ressources, un potentiel, ainsi qu'une volonté de partage, de solidarité, de responsabilité et d'engagement dans sa formation et dans la vie institutionnelle.

Afin de favoriser le développement des compétences professionnelles attendues, l'équipe pédagogique a choisi comme finalité, la formation d'un :

- **Professionnel autonome** ayant un espace de liberté dans un champ déterminé, capable de gérer des contraintes dans un contexte donné
- **Professionnel responsable** s'engageant en conscience à répondre de ses actes et d'en assumer les conséquences
- **Professionnel réflexif** en capacité d'exercer un retour critique sur sa pensée dans le but d'améliorer sa pratique professionnelle
- **Professionnel bienveillant et communicant**

- **Professionnel engagé et porteur de valeurs humaines**
- **Professionnel sachant coopérer**, c'est-à-dire œuvrant à un projet commun

L'équipe pédagogique a fait le choix de s'inspirer de la pédagogie adaptée aux adultes et donc utilise des méthodes reposant sur divers modèles et théories :

- L'approche par compétences et par situations (parcours professionnalisant)
- La professionnalisation
- L'approche constructiviste
- L'approche socio constructiviste
- La pédagogie inversée
- Le concept de collaboration
- L'analyse de l'activité
- La réflexivité
- L'accompagnement
- La pédagogie positive
- L'appréciative inquiry

## **La personnalisation du parcours**

Chaque apprenant bénéficie d'un parcours individualisé car la démarche de professionnalisation va de pair avec la singularité des parcours et la construction de l'identité professionnelle.

L'individualisation du parcours de formation, quelle que soit la filière de formation, repose sur :

- Proposer les moyens d'apprendre, en aidant chaque apprenant à utiliser et à s'approprier les outils pédagogiques à disposition
- Accompagner chacun, individuellement et au sein du groupe
- Évaluer l'atteinte des objectifs de la formation en lien avec l'acquisition des compétences de chacun
- Personnaliser le suivi pédagogique à l'aide d'outils spécifiques pour mesurer la progression de chacun en guidant l'apprenant à s'autoévaluer
- Créer des conditions d'apprentissage différenciées à l'aide d'ateliers pédagogiques

Tout au long de sa formation, l'apprenant bénéficie d'un accompagnement personnalisé par les formateurs. Le suivi pédagogique se décline de façon individuelle et/ou collective.

Ainsi, dès le début de son parcours de formation, l'apprenant est reçu en entretien pédagogique par le formateur référent pédagogique, afin de co-construire, sous la forme d'un contrat pédagogique, son parcours de formation. Ce contrat est évalué à minima à mi-parcours et en fin de parcours.

L'apprenant bénéficie également d'entretiens d'appui en cours de formation, à sa demande ou à la demande de l'équipe pédagogique en fonction de ses besoins spécifiques.

Le parcours de stage en milieu professionnel est suivi et personnalisé. Avant le début de chaque période de stage, en cours de stage, via une visite ou un accompagnement téléphonique, et au retour du stage, l'apprenant bénéficie de temps de rencontre, individualisés ou en petit groupe, avec un formateur.

## **Les droits et devoirs du délégué**

### **Le cadre réglementaire**

Le code du travail dispose que des élections de délégués doivent être organisées pour toute action de formation d'une durée supérieure à 500 heures. Tous les apprenants sont électeurs et éligibles : vous pouvez donc vous présenter.

Les élections sont organisées au sein du groupe pendant les heures de formation et au plus tard 40 jours après le début de l'action.

Si vous êtes intéressé, faites acte de candidature en indiquant sur papier libre à remettre au formateur vos nom et prénom ainsi que la qualité sous laquelle vous souhaitez vous présenter (titulaire ou suppléant).

Le vote a lieu à bulletin secret. Le mandat du délégué a la même durée que celle de l'action de formation. Toutefois, de nouvelles élections sont organisées si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont, pour quelque raison que ce soit, cessé leurs fonctions avant la fin de l'action de formation.

### **Les missions du délégué**

- Communiquer à la direction de l'IFSS & CFA Seltzer les suggestions tendant à améliorer les conditions de déroulement de l'action de formation et les conditions de vie des apprenants dans l'organisme, notamment au cours de réunions de délégués.
- Présenter les réclamations collectives relatives au déroulement de l'action de formation, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur, notamment au cours de réunions de délégués.
- Il peut également vous être demandé par un apprenant faisant l'objet d'une procédure disciplinaire, de l'assister au cours de l'entretien auquel il aura été convoqué.

## **L'utilisation des outils informatiques et des réseaux sociaux**

L'utilisation du téléphone portable et des objets connectés est interdite pendant les cours, les évaluations et en stage, sauf autorisation exceptionnelle du formateur.

L'accès à Internet est réservé à un usage professionnel ou formatif. Les sites consultés sont contrôlés par les services informatiques.

Afin de protéger les équipements informatiques appartenant au Centre de Formation et mis à votre disposition, aucun support de stockage de données (clés USB, disque dur externe...) utilisés à l'extérieur de l'établissement ne devront être chargés sur les ordinateurs (jeux, programmes divers, fichiers ...) sans accord préalable des formateurs.

Durant leur formation à l'Institut, les apprenants sont tenus de respecter la règle de déontologie élémentaire suivante : l'usage des réseaux sociaux ne doit pas porter préjudice aux apprenants, au personnel, aux intervenants, à toute personne connue au cours d'un stage ni à l'image de l'Institut.

## **La protection des données (RGPD du 25 mai 2018)**

Lors de votre entrée en formation, une charte de protections des données vous est remise. Vous devez en prendre connaissance et la signer.

L'IFSS & CFA Seltzer collecte des données personnelles vous concernant :

- votre identité : nom, prénom, date de naissance, situation familiale, adresse
- votre parcours professionnel
- vos formations et diplômes
- vos sources de revenus en cas de demande de bourse ou rémunération

Elles sont utilisées par la Fondation Édith Seltzer pour :

- Le jury d'admission au diplôme d'État, envoyées à la DREETS, ces données sont conservées 3 ans puis archivées.
- L'obtention de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence, envoyées au CESU, ces données sont conservées 3 ans puis archivées.
- Les statistiques, les enquêtes de l'ARS, envoyées au ministère des affaires sociales et de la santé, ces données sont conservées 1 an puis détruites.
- Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières/demande de bourse, envoyées aux financeurs, ces données sont conservées 1 an puis détruites après règlement de la facture.

- Le suivi de scolarité (notes, stages), gardé dans le logiciel métier. Ces données sont conservées jusqu'à l'arrêt de formation puis archivées pendant cinq années, ensuite elles sont détruites.

Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Aucune information n'est transmise en dehors de l'Union Européenne.

Le responsable du traitement de ces données est la Présidente de la Fondation Édith Seltzer et, par délégation, le Directeur général.

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n°2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer :

- en vous adressant auprès du secrétariat de l'IFSS & CFA Seltzer
- en contactant le Délégué à la protection des données de la Fondation Édith Seltzer à l'adresse suivante : [dpo@fondationseltzer.fr](mailto:dpo@fondationseltzer.fr)

Vous pouvez également introduire une réclamation ou demander à avoir communication de ces données administratives. Ces fichiers sont déclarés auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés 8 rue Vivienne 75002 PARIS - 01.53.73.22.22.

## **Autorisation du droit à l'image et propriété intellectuelle**

Sous réserve de leur accord, les apprenants peuvent être sollicités pour mettre à disposition et publier leurs écrits, ainsi qu'être filmés ou photographiés au cours de la formation.

Par contre, il est interdit de photographier, de filmer et d'enregistrer à leur insu toute personne présente au sein de l'IFSS & CFA Seltzer ou dans le cadre de la formation.

De même, il est interdit de communiquer les documents mis à disposition sur la plateforme de E-formation à des personnes extérieures à la formation. Il est interdit aussi de faire des captures d'écran, pendant les cours ou les évaluations à distance pour les diffuser ensuite à l'extérieur de l'IFSS & CFA Seltzer.

# PLANS ET ACCÈS

## L'accès

L'IFSS & CFA Seltzer est situé dans le département des Hautes-Alpes.

Briançon et Gap sont reliées aux villes principales par la SNCF et des services réguliers d'autocars et de taxis.

Pour venir de certaines agglomérations comme Grenoble et Nice, les cars sont plus rapides.

Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de la SNCF, de la gare routière et des agences de voyage.

## Les transports

**Pour Briançon :** Les transports urbains desservent l'IFSS & CFA Seltzer du centre ville et de la gare SNCF, qui se trouvent à 2 km environ. Les circuits et horaires sont affichés au rez-de-chaussée du centre sur l'espace réservé à cet effet ou disponibles sur [www.monaltigo.fr](http://www.monaltigo.fr).

**Pour Gap (CPE CFA et EHPAD Jean Martin) :** consulter les transports urbains Réseau "L'Agglo en bus".

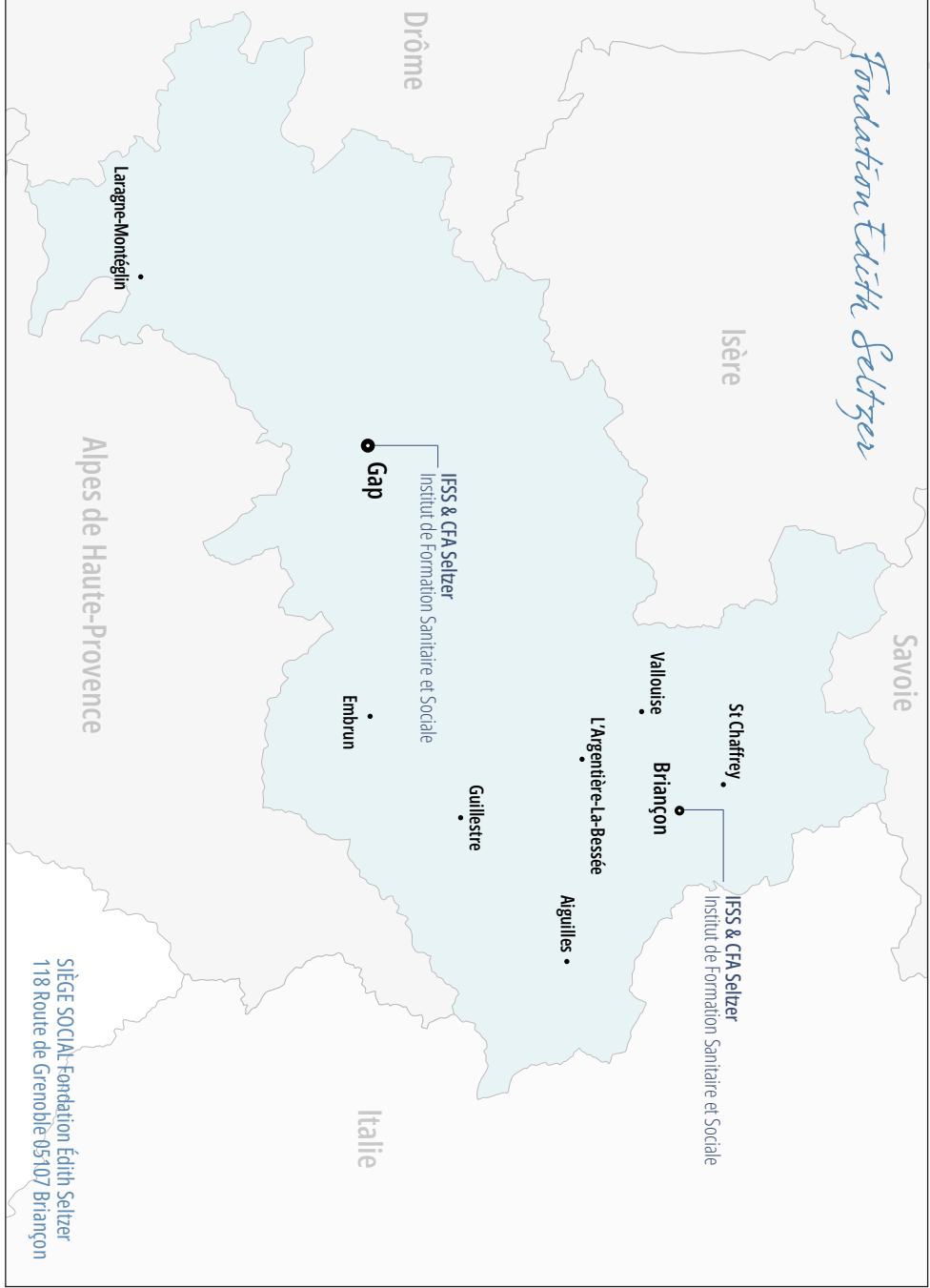
## Le stationnement

**Pour Briançon :** Sauf accord de la direction, les apprenants n'ont pas le droit de se garer sur le parking attenant au Pôle formation. Ils devront se garer sur les parkings au-dessus du bâtiment de Chantesoleil. Aucun stationnement sur les voies de l'Établissement et la voie communale ne pourra être accepté.

**Pour Gap - CPE CFA :** Pas de parking dédié à l'IFSS & CFA Seltzer.

**Pour Gap - EHPAD Jean MARTIN :** L'accès au parking de l'EHPAD est strictement interdit aux élèves.

*Fondation Édith Seltzer*



SIÈGE SOCIAL: Fondation Édith Seltzer  
118 Route de Grenoble 05107 Briançon

# Plan de la Fondation Édith Seltzer



# Fondation Edith Seltzer à Briançon

Centre Médical Chant'Ours  
Site du Bois de l'Ours

Filière Handicap

Filière Enfance

Grand Chemin

→ Vers Briançon





# IFSS & CFA Seltzer

*Fondation Edith Seltzer*



[www.fondationseltzer.fr](http://www.fondationseltzer.fr)



[ifss@fondationseltzer.fr](mailto:ifss@fondationseltzer.fr)



04 92 25 31 31



118 route de Grenoble - 05100 Briançon

